

Le Dispositif intervient sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime



Siège social Tremä
14 rue Edme Mariotte
17180 Périgny
05 46 41 68 46
contact@trema-asso.fr
www.trema-asso.fr



DISPOSITIF DE SOUTIEN POUR JEUNES DYSPHASIQUES



Contact
SESSAD DV DA DYSPHASIE
128 bis rue du 14 juillet
17300 Rochefort
05 46 99 04 37
sessad3d@trema-asso.fr



Association Tremä

Le public concerné

❖ Jeunes bénéficiant d'une notification MDPH¹ pour le SESSAD² Dysphasie et en attente de place.

Les missions

❖ Apporter un soutien aux parents et à l'enfant dans la compréhension de ses difficultés et capacités puis dans les démarches à effectuer auprès d'autres professionnels.

❖ Affiner les diagnostics, déterminer de manière précise le profil cognitif du jeune (capacités et difficultés).

❖ Participer, avec les professionnels de l'Education Nationale, de la MDPH et du secteur médico-social, à l'analyse des obstacles rencontrés par le jeune, à l'évaluation de son autonomie et à la réflexion sur les réponses les plus adaptées à proposer : aménagements, moyen de compensation, rééducations...

Les modalités d'intervention

❖ Recueil d'informations et de comptes-rendus de consultation, de bilans auprès des parents et professionnels intervenant auprès de l'enfant.

❖ Réalisation si besoin de bilans complémentaires par l'équipe ou par des professionnels libéraux (orthoptiste, ergothérapeute).

❖ Rédaction de préconisations en terme d'aménagements, de moyens de compensations, et/ou de prise en charge en libéral ou orientation vers d'autres structures médico-sociales.

❖ L'accès à ce dispositif est gratuit.

L'équipe pluridisciplinaire

- ❖ un médecin
- ❖ une neuropsychologue
- ❖ une orthophoniste
- ❖ une psychomotricienne
- ❖ une ergothérapeute
- ❖ deux enseignantes spécialisées
- ❖ une coordinatrice
- ❖ une secrétaire
- ❖ un directeur

Les spécificités du Dispositif et du SESSAD Dysphasie

SESSAD DYSPHASIE	DISPOSITIF DE SOUTIEN TEMPORAIRE
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Enfants bénéficiant obligatoirement d'une notification MDPH. ❖ Equipe : médecin, psychologue, neuropsychologue, éducateurs, enseignant spécialisé, orthophoniste, psychomotricienne, ergothérapeute. ❖ Accompagnement global (éducatif, thérapeutique, pédagogique, familial). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Enfants avec ou sans notification MDPH pour le SESSAD Dysphasie. ❖ Equipe : médecin, neuropsychologue, orthophoniste, psychomotricienne, ergothérapeute, enseignantes spécialisées. ❖ Interventions ponctuelles : évaluation des besoins et préconisations (aménagements, moyens de compensations, suivis en libéral...)

1 - Maison Départementale pour Personnes Handicapées

2 - Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile